

Le Venezuela rejette la décision judiciaire du Royaume-Uni sur ses réserves d'or

Image not found or type unknown

Caracas, 21 décembre (RHC) Le Gouvernement vénézuélien a rejeté aujourd'hui la décision judiciaire de la Cour suprême de justice du Royaume-Uni, qui empêche l'État vénézuélien de disposer d'une partie de ses réserves internationales déposées auprès de la Banque d'Angleterre.

La plus haute instance judiciaire a décidé ce lundi de renvoyer devant le Tribunal commercial le différend concernant l'or vénézuélien détenu par l'organisme bancaire susmentionné, après avoir accepté en partie le recours en appel présenté par le chef de l'opposition Juan Guaidó, autoproclamé président chargé du pays sud-américain.

Selon l'exécutif bolivarien, cette décision viole les normes du droit international public, de l'ordre constitutionnel du Venezuela et de la législation britannique, outre le fait qu'elle implique de graves risques pour les investissements que la communauté internationale a confiés au système financier de la nation européenne.

"La Cour suprême de justice du Royaume-Uni s'est subordonnée au mandat de l'exécutif britannique, mettant en évidence l'absence de séparation des pouvoirs, d'impartialité et, surtout, d'indépendance de cet organe de justice" a dénoncé le ministère vénézuélien des Affaires Étrangères dans un communiqué.

Il a en outre souligné que Londres recourt à un montage politique frauduleux, en complicité avec des facteurs extrémistes de la politique vénézuélienne, menés par Guaidó, dans le but de s'emparer des réserves internationales du Venezuela, dans le cadre du réseau anti-juridique dirigé depuis les États-Unis.

De même, la décision judiciaire fait obstacle à l'utilisation de ressources pour couvrir des éventualités liées à l'affrontement du Covid-19, dont la proposition de disposition à cet effet, par le concours de l'ONU et du Programme des Nations Unies pour le développement, a été ignorée par la Cour et le gouvernement britanniques.

Le Venezuela a souligné qu'il aura recours à tous les moyens à sa portée pour défendre le patrimoine qui fait partie de ses réserves internationales, tant au niveau international que dans le cadre de sa propre juridiction.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/280507-le-venezuela-rejette-la-decision-judiciaire-du-royaume-uni-sur-ses-reserves-dor>



Radio Habana Cuba